

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	35 (1963)
Heft:	3
Artikel:	Les aménagements de villages en France
Autor:	Nevez, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-125427

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les aménagements de villages en France

par Marc Neveux,
ingénieur en chef du Génie rural,
chef de la Section technique centrale
des Services publics ruraux

33

Les aménagements de villages constituèrent dès l'origine du Service du génie rural l'un de ses domaines d'intervention auprès des communes et des associations syndicales foncières. Ils restent, à l'heure actuelle, malgré l'importance mineure qui leur est accordée – et ceci est profondément regrettable ainsi que nous le verrons – une catégorie traditionnelle de travaux fort utiles, malgré leur volume souvent modeste, intéressant la partie la plus authentiquement rurale du territoire, et même plutôt les régions les moins favorisées.

Mais essayons d'abord de définir ces aménagements de villages, qui groupent dans une même rubrique administrative, et sous des régimes analogues de subvention, une grande diversité de travaux d'équipement, dont le caractère commun est de contribuer à l'amélioration du cadre de la vie locale, mais aussi de prolonger par des commodités accrues l'action économique des améliorations foncières, qui, elles, intéressent essentiellement la production et ont pour but la mise en valeur des terres.

La liste, non limitative, des travaux pour lesquels le Ministère de l'agriculture apporte son concours technique et financier, peut, à l'heure actuelle, s'établir comme suit: abreuvoirs et abreuvoirs-lavoirs;

aménagement de rues et de places (débâlage de ruines, places pour le stationnement);

assainissement des petites agglomérations rurales:

a) assainissement proprement dit – évacuation des eaux superficielles, stagnantes et pluviales, suppression de mares, caniveaux, correction et couverture d'émissaires, ruisseaux et torrents dans la traversée des villages;

b) évacuation des eaux usées – égouts, épuration avant rejet;

bains-douches, buanderies collectives et cabinets publics; câbles porteurs;

casiers frigorifiques collectifs pour la conservation des denrées familiales: ces équipements sont traités dans le cadre de l'équipement frigorifique;

champs de foires;

défense contre l'incendie – tous dispositifs tels que réserves artificielles ou naturelles aménagées, accès aux points d'eau; poteaux et bouches d'incendie, etc.;

fours banaux (en pays de montagne);

foyers ruraux;

gîtes ruraux communaux;

lavoirs;

marchés rustiques et halles couvertes;

mares-abreuvoirs dans les pacages et terrains de parcours des troupeaux;
ponts (dans les villages);
ponts-bascules pour les marchandises et bascules à bétail;
quais de chargement (associés aux champs de foires);
rampes d'accès à la mer (pour sortie de charrois);
réseau de distribution de gaz (exceptionnellement);
travaux divers d'équipement rural communal, concernant surtout les pays de montagne: bâtiment communal à fins multiples, hangar à matériel, scierie, moulins communaux, etc.

Les aménagements de villages peuvent donc constituer des travaux importants, tels que des marchés, des foyers ruraux, par exemple, mais aussi n'être que des petits ouvrages très simples; leur réalisation est entreprise le plus souvent par les communes car ils satisfont généralement à des nécessités d'ordre public, mais aussi par des associations syndicales de propriétaires, sous le régime des lois des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888, lorsqu'ils n'intéressent qu'un groupe limité de propriétés.

Il paraît intéressant, pour juger de l'avenir qui peut être réservé à cette catégorie de travaux, d'étudier quelle peut être leur justification économique et sociale.

On doit cependant constater tout d'abord que l'efficacité des aménagements de villages est à la fois évidente et difficile à justifier par un calcul de rentabilité car il s'agit essentiellement d'investissements d'utilité publique.

Nous distinguerons deux catégories de travaux et, en premier lieu, des ouvrages très élémentaires parfois même archaïques dont l'utilité subsiste dans certaines régions, au moins à titre transitoire; les aménagements de villages constituent, en effet, de par leur nature, une forme simplifiée d'équipement qui conserve une utilité dans certaines régions, notamment de montagnes.

Nous citerons à cet égard les abreuvoirs à bestiaux, et abreuvoirs-lavoirs. Ils tendent à disparaître devant les progrès de la distribution d'eau à domicile mais restent encore utiles en attendant une meilleure solution, de même les lavoirs publics.

Sous réserve de ne concevoir que des ouvrages simples, parfois pour un temps limité, ces investissements se justifient donc de la même manière que l'alimentation en eau. D'autre part, certains projets correspondent aux besoins de groupements isolés, tels que des fours banaux, parfois des scieries communales (Alpes); quoique exceptionnels, ces investissements correspondent à l'économie fermée de villages peu accessibles pendant les intempéries.

On peut citer, dans le même esprit, des bâtiments communaux à fins multiples (Pyrénées), groupant salle de réunions, local coopératif, garage de matériel communal, etc.

Les câbles porteurs enfin sont parfois installés pour l'évacuation vers les vallées des produits des plateaux élevés, ou des alpages, qu'il s'agisse de bois, fourrage ou lait.

Par contre, on peut classer dans une deuxième catégorie des ouvrages également très divers, mais qui sont tout à fait adaptés aux besoins actuels et répondent à des nécessités permanentes.

Sous une forme plus moderne que les lavoirs, les buanderies collectives, qui tendent à alléger les tâches fémi-

nines, doivent être encouragées. Malgré la multiplication des machines à laver individuelles, il semble que, dans bien des régions, ces réalisations conserveront leur utilité pendant une période suffisante pour assurer leur amortissement.

Les mares-abreuvoirs, équipées de façon moderne pour utiliser dans des conditions correctes les eaux de ruissellement, valorisent des pâturages ou des terrains de parcours éloignés et dépourvus de points d'eau (Préalpes calcaires, Causses).

Dans un autre domaine, la création de champs de foires et de marchés rustiques a souvent un effet polyvalent. En effet, ils ont pour but de faciliter les transactions commerciales en créant le cadre qu'exige l'évolution des usages et notamment l'afflux des véhicules de gros tonnages qui désormais se déplacent pour la collecte des produits agricoles.

Il s'agit le plus souvent, d'agrandissement et d'aménagement, conséquence d'une concentration des opérations commerciales en certains points bien situés, où les emplacements et équipements divers ne sont plus à la mesure des circonstances nouvelles et de l'extension des zones intéressées.

Le manque d'équipement susciterait certainement une dépréciation des marchandises sur le plan local, ainsi que plusieurs commissions départementales d'équipement et de production agricoles l'ont souligné, pour la commercialisation de certaines productions régionales (Sud-Ouest et Pyrénées), à l'appui de demandes très pressantes de halles et de marchés.

En outre, les travaux de cette nature offrent souvent un réel intérêt pour l'amélioration du cadre social dans les villages où ils tendent à constituer des centres d'activité, des espaces pour le jeu et la promenade.

A ce titre, l'aménagement des places, l'élargissement des rues étroites constituant des travaux d'un ordre psychologique non négligeable car ces espaces sont souvent dégagés aux dépens de ruines, de terrains vagues, d'un aspect déprimant, et les habitants, de même qu'à un autre titre, les touristes, apprécient grandement ces «améliorations» (Alpes et Provence).

Ces travaux s'accompagnent souvent d'ailleurs d'une forme simplifiée d'assainissement en canalisant les eaux de ruissellement, et grâce à l'aménagement des chaussées et trottoirs des rues de villages et hameaux où, surtout l'hiver, la boue constitue un inconvénient grave et une cause de découragement. Avec des aspects variés, ces divers travaux sont demandés avec autant d'insistance dans les pays de montagne (Alpes, Corse) que dans les pays de la plaine (Centre, Lorraine).

Sous une forme différente, les «gîtes ruraux communaux», qui consistent dans l'aménagement de locaux d'habitation par les soins des municipalités en utilisant généralement des bâtiments vacants, favorisent la réanimation de la vie locale en développant le séjour familial d'estivants et de touristes qui sont aussi des clients pour les commerces et des consommateurs des productions locales; l'intérêt général est également satisfait grâce aux conditions économiques offertes qui élargissent pour certains les possibilités de vacances familiales.

Les travaux de défense contre l'incendie appartenant à la rubrique aménagements de villages sont ceux qui ne

s'exécutent pas en même temps que les travaux d'alimentation en eau (bouches d'incendie, choix spécial des diamètres des canalisations, volumes ménagés spécialement dans les réservoirs; voir la circulaire interministérielle Intérieur-Agriculture du 20 février 1957). Il s'agit donc de travaux correspondant aux besoins de zones non encore atteintes par les réseaux – aménagement de points d'eau naturels, ou de réserves artificielles spéciales – ou de travaux complémentaires dans des zones où le réseau de distribution d'eau n'est pas susceptible d'assurer une défense suffisante, ou requiert un complément d'équipement dans ce but (pose de poteaux et bouches d'incendie, constitution de réserves supplémentaires, etc.).

L'instruction susvisée précise toutefois que l'équipement de défense contre l'incendie doit, dans le milieu rural, s'inspirer d'un souci de rentabilité; on peut, en effet, admettre une telle notion du fait qu'il s'agit essentiellement de risques d'ordre matériel, de sorte que l'on peut apprécier le capital qu'il convient au maximum d'investir pour s'assurer une garantie rentable. On constate, en effet, que celle-ci est d'autant plus coûteuse que le risque est moindre (cas des exploitations isolées, villages éparpillés et de faible densité), car là où la population est dense, le réseau de distribution ne requiert que le minimum d'aménagements.

Les plans d'ensemble de défense contre l'incendie qui ont été dressés dans chaque département par les Services du génie rural et de la protection civile, ont donc prévu, pour les petits risques, des moyens limités, afin d'éviter que des investissements trop coûteux soient longtemps différés et, dans cet esprit, il a été tenu, le plus souvent, grand compte des ressources naturelles utilisables ou à aménager économiquement.

Cela dit, il ne semble pas que l'on puisse contester l'intérêt d'un équipement sérieux dans ce domaine où une protection justifiée peut être rentable.

Enfin, les «foyers ruraux» sont des groupements de forme coopérative qui ont pour objet la formation intellectuelle et culturelle, principalement des jeunes, ainsi que l'organisation de manifestations apportant des distractions à l'ensemble de la population.

Ils répondent à un besoin qui se manifeste chaque jour avec plus d'intensité pour la jeunesse rurale.

Ces groupements ne peuvent se développer sans un abri comprenant une salle de réunions et bibliothèque, ainsi qu'un local se prêtant à l'organisation de bals et de spectacles. L'aménagement dans des locaux existant ou éventuellement leur création constitue encore une catégorie de travaux d'un intérêt incontestable. Il s'agit, en effet, d'un équipement intellectuel facilitant le perfectionnement culturel, professionnel et social, en luttant contre l'ennui, la sensation d'isolement, et les loisirs médiocres qui contribuent tant à décourager la jeunesse rurale. Ils connaissent un grand essor dans de nombreuses régions, notamment le Sud-Ouest, la Haute-Normandie, etc. Le plus souvent, les «foyers ruraux» sont abrités dans des locaux loués ou construits à leur intention par les municipalités; construits à neuf, ces bâtiments excluent tout caractère somptuaire mais comprennent habituellement, proportionnés au nombre des usagers, une salle de réunion et de bibliothèque, souvent une salle pour les jeux et, presque toujours, une salle relativement spacieuse

pour l'organisation de spectacles et projections. Outre les dégagements nécessaires, il peut s'y ajouter, le cas échéant, certaines annexes telles que salle de consultation, douches, locaux coopératifs, qui tendent à faire de ces édifices des sortes de centres sociaux.

Les aménagements de villages forment donc tout un ensemble de travaux, généralement de faible importance par rapport aux travaux d'infrastructure, tels que l'électrification et l'alimentation en eau. Leur intérêt matériel et psychologique mérite d'être souligné; ce que ne manquent pas de faire de nombreux préfets et comités départementaux qui, dans leurs propositions, déploraienr chaque année la médiocrité des ressources accordées à cette rubrique et la faible importance des projets inscrits aux programmes par rapport à l'étendue et à la variété des besoins.

Cependant, si l'on veut étudier quel devrait être le véritable sens des aménagements de villages il semble que l'on pourrait y trouver les moyens de promouvoir ce que l'on pourrait appeler «le ruralisme», par analogie avec l'urbanisme, discipline homologue.

Dans le stade présent, de grands progrès pourraient être réalisés sans aller jusqu'au remembrement des agglomérations rurales. Celui-ci permettrait certes dans plusieurs régions une meilleure organisation des villages mais constituerait une opération fort coûteuse qui ne paraît pouvoir être envisagée à l'heure actuelle qu'à titre exceptionnel et expérimental.

Cependant, sans mesures révolutionnaires coûteuses et de généralisation impossible, par des moyens simples, accessibles à toutes les communes, par une série de retouches qui ne bouleverseraient pas le caractère traditionnel et l'esthétique de nos villages, leur beauté et leur caractère pourraient être mis en valeur, en y améliorant les conditions de travail et de vie.

Il suffit souvent pour cela d'aménager une perspective ou un point de vue, de créer une place aux dépens d'un terrain vague ou de ruines, d'élargir et de redresser quelques voies en remédiant à l'avancée des bâties sans intérêt, de disposer un jardin et des arbres, en créant avec un élément de promenade ou un terrain de jeux, un point de rencontre, un centre de vie sociale.

Mais tout autant, sinon d'abord, il faut veiller à la propreté, assurer l'écoulement des eaux, et ne plus tolérer que l'espace entre les maisons et les voies publiques constitue une sorte de débarras permanent à l'usage de riverains. Quelques plantations et des fleurs peuvent alors donner de l'agrément, même à des villages dénués de caractère. Enfin l'enlèvement des ordures ménagères constitue à lui seul un problème supplémentaire qui dépasse le cadre de notre propos.

Ainsi, moyennant des opérations généralement peu coûteuses, par un ensemble de mesures élémentaires qu'il suffit de coordonner, c'est bien un aménagement des villages qui peut être réalisé. Il semble même que les entreprises auxquelles ces tâches pourraient être confiées ne sortiraient pas de leur rôle, en prospectant et en faisant de la propagande en faveur d'une action si nécessaire à tous les égards, et même rentable dans les nombreuses régions qui veulent tirer parti de leurs possibilités touristiques. Enfin, c'est volontairement que nous n'avons pas abordé ces aménagements d'ensemble du milieu rural, envisagés dans des études récentes et parfois désignés par le néologisme assez barbare de «restructuration». Il consisterait à ordonner la vie économique, sociale et administrative du territoire rural autour de centres présentant, semble-t-il, dans les hypothèses actuelles trois ordres d'importance.

On y trouverait dans une hiérarchie décroissante, après «la petite ville», un centre qui correspondrait à un chef-lieu de canton bien doté, avec commerces spécialisés et sièges des coopératives, un collège et un centre culturel ainsi que certains éléments administratifs, agences de crédit, etc. Le regroupement des moyens permettrait, espère-t-on, d'élever le niveau de ces centres et mettrait au service des populations avoisinantes un équipement moderne.

Enfin, les petites communes pouvant s'appuyer sur les moyens ainsi constitués ne conserveraient que les petits commerces polyvalents ou destinés aux besoins quotidiens ainsi que les écoles et la cellule administrative (poste, mairie) correspondant à leur importance.

La commodité et la rapidité des transports permet évidemment d'envisager, sans trop d'inconvénients, des regroupements et le développement corrélatif de centres bénéficiant au milieu qui les environne, mais il n'est pas sans danger non plus de dévitaliser, dans une certaine mesure, le cadre de vie quotidien du plus grand nombre des ruraux. Une adaptation de ces principes aux conditions locales s'orientera sans doute souvent vers des solutions plus ou moins transitoires. Toutefois ceci n'a rien de contradictoire avec les aménagements de villages que nous avons étudiés jusqu'à présent. Même quand cette politique d'ensemble aura été définie, elle ne donnera, nous semble-t-il, que les grandes lignes d'une évolution progressive, et les aménagements de villages, si utiles dès maintenant, témoigneront en faveur des collectivités qui auront le mieux su organiser des bourgs et villages à la fois traditionnels par les qualités humaines de leur cadre, et modernes par leurs possibilités de développement.

*Moniteur des Travaux publics
et du Bâtiment.*